



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL RHÔNE-ALPES

Cultures fruitières n°5 du 5 octobre 2010



CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
RHÔNE-ALPES



FREDON  
Rhône-Alpes



Direction régionale de  
l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt Rhône-Alpes

Le prochain BSV Cultures Fruitières paraîtra début 2011

## POMMIER

Les suivis 2010 sur les parcelles de référence sont terminés.

## POMMIER-POIRIER

### Feu Bactérien

La prospection Feu bactérien en environnement de pépinière est désormais terminée dans tous les départements.

## CHATAIGNIER

### Carpocapse

Le vol de carpocapse se termine en Ardèche.

### Cynips du châtaignier

La prospection en environnement de pépinière est terminée.

## TOUTES ESPECES

### *Drosophila Suzukii*

Un piège *D. Suzukii* a été posé le 5 octobre à St Hélène-sur-Isère en Savoie en verger de pommiers.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes.

**Directeur de publication :** Gérard SEIGLE VATTE, Président du Comité Régional d'Epidémiologie

**Animation :** Anne-Lise Chaussabel, Chambre d'agriculture de la Drôme

**Analyse de risque et Rédaction :** Manuela Dagba, FREDON Rhône-Alpes

**Comité de validation :** Chambres d'agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de la Loire, de Savoie, et de Haute-Savoie

A partir des observations réalisées par : Chambres d'agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de la Loire, de Savoie, et de Haute-Savoie, Agrisudest SA, Union Terra Val Rhône, SCAN, Groupe Dauphinoise, Valsoleil, Inovappro, Agrodia, FDGDON26, FDGDON73, FREDON Rhône-Alpes, Adabio, Verger Expérimental de Poisy

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRARA dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.